

Ils sont venus vers nous, sachons les accueillir.

Chassés par la misère et l'absence de perspectives, ils ont franchi l'Afrique, le désert libyen, la Méditerranée dans les pires conditions.

Ils ont survécu alors que tant d'autres ont péri. Ils sont chez nous avec l'espoir que leur donne le droit français et international. Ils sont courageux et veulent s'intégrer.

Ils sont mineurs, isolés.

Malgré les efforts du département de la Gironde, la situation reste insatisfaisante : certains ne bénéficient d'aucun accueil, d'autres sont logés à l'hôtel avec un suivi minimal, d'autres sont en foyer et attendent une insertion scolaire. Les interminables délais de traitement de leur dossier leur interdisent toute possibilité d'insertion.

Les administrations, Préfecture, Département, Education nationale se renvoient les responsabilités. Pourtant la loi française et les accords internationaux sont clairs, ces jeunes ont droit à une mise à l'abri, des soins médicaux, un suivi éducatif et une scolarisation normale.

Agissons pour que leurs droits soient respectés:

- Pas de mineurs dans la rue.
- Une couverture de santé digne de la France. C'est aussi un problème de santé publique.
- Une prise en charge rapide par les services de l'enfance.
- Une scolarisation normale et non des voies de garage. Les jeunes logés à Hostens avaient fait grève pour aller à l'école, l'Education nationale peut accueillir les plus de 16 ans comme le prévoit la loi. L'apprentissage peut les prendre en charge.

Des Associations solidaires et bénévoles se mobilisent à la fois pour faire respecter les droits et les aider dans le quotidien.

Soutenez les!

Parce qu'il n'y a pas de vacances pour les demandeurs d'asile et les migrants

les associations et les organisations bordelaises qui les accompagnent et les soutiennent ont décidé de rappeler leur situation à la population et aux autorités pendant tout l'été.



**Rendez-vous
tous les mercredis
à 17h
Place Camille Jullian**

Association ARTS (Accueil Réfugiés Talence Solidarité), Mouvement des bénévoles du CAO de Mérignac, Ensemble ! Gironde, Association AREVE (Accueil des Réfugiés en Val de l'Eyre), Réseau universitaire bordelais AIME (Accueil et Insertion des Migrant-e-s et Exilé-e-s), Rénovation, Tremplin (alphabétisation et soutien scolaire pour les mineurs isolés étrangers 33), GREF (Groupement des Educateurs Sans Frontières), Collectif de Défense du droit d'asile des migrants du Cao de Mérignac, Collectif MNA (Mineurs étrangers Non Accompagnés), AQAFI, UJFP Aquitaine, Collectif pour l'égalité des droits, Médecins du Monde Aquitaine, RESF33, ASTI Bordeaux, LDH33, AC ! Gironde, FSU 33, PCF, Parti de Gauche...

Contacts : resf33.bdx@gmail.com; collectif.demandeasile33@gmail.com; egalite.droits@gmail.com; ac.gironde@wanadoo.fr

<http://mcinformactions.net/Collectif-de-soutien-aux-exiles-mobilisations-bordelaises-estivales>.

Demander l'asile à Bordeaux et se retrouver à la rue...

La rue, c'est aujourd'hui, dans notre ville, le sort réservé à des dizaines de familles dont certaines avec des enfants en bas âges.

Le Droit d'asile est inscrit dans le préambule de notre constitution, il fait partie des engagements internationaux de la France (*Convention de Genève sur les réfugiés* de 1951) et du Droit de l'Union Européenne, c'est une loi récemment actualisée en 2015 et il concerne tout le livre VII du CESEDA (Code de l'entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile).

Il repose sur quatre principes : une protection élargie, un examen impartial de la demande d'asile, un droit au maintien sur le territoire et des conditions d'accueil dignes pendant tout la durée de l'examen.

Concrètement, lorsque une famille étrangère arrive à Bordeaux et y demande l'asile, elle se rend à la PADA (Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile) puis à la Préfecture et à L'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) pour recevoir une attestation de demande d'asile avec le tampon officiel du ministère de l'intérieur et une photo d'identité.

Cet enregistrement en tant que demandeuse d'asile lui ouvre droit à un hébergement en CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile), à l'ADA (Allocation pour Demandeur d'Asile), à un accompagnement juridique avec interprète pour rédiger un récit qui sera soumis à l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), à un accompagnement médical et social.

Dans les faits, le nombre de places en CADA à Bordeaux et en Gironde étant notoirement insuffisant, les familles sont renvoyées sur le 115 et l'hébergement d'urgence. La solution du 115 n'est absolument pas adaptée :

- ces familles ont besoin de stabilité, au lieu de cela elles sont ballottées d'une chambre d'hôtel à l'autre

- cela coûte très cher à l'Etat

- là non plus, il n'y a pas assez de places sur Bordeaux et dans les faits ces familles se retrouvent à la rue...

La structure ouverte dans l'urgence, mi juin, à Bordeaux dans le quartier St Michel, relayée pendant cinq jours par l'ouverture d'un gymnase à Lormont durant l'épisode de canicule, n'est qu'une solution d'urgence très aléatoire et précaire. Elle ne peut être considérée comme une solution d'hébergement.

Certaines de ces familles, les plus fragiles (avec des bébés, des enfants ou des parents malades), sont secourues par la solidarité et la générosité de citoyens bordelais qui hébergent chez eux, qui paient des nuits d'hôtel et qui révèlent au grand jour la défaillance des services de l'Etat à Bordeaux.

Nous demandons :

- Que les familles qui arrivent à Bordeaux et qui y demandent l'asile, reconnues comme demandeuses d'asile par la Préfecture, soient toutes hébergées et prises en charge comme la loi et les accords internationaux le commandent.

- Que des places en CADA s'ouvrent rapidement en Gironde pour protéger, héberger et accompagner dignement les demandeurs d'asile bordelais.

Demande d'asile en France : examen par la France !

En octobre dernier, les migrants de Calais et Paris ont été dispersés sur le territoire national et accueillis dans des CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation) comme à Carcans, Mérignac ou Talence chez nous.

Pour les accueillir et les accompagner dans leurs démarches de demande d'asile, de nombreux bénévoles se sont déclarés solidaires et se sont mobilisés pour les accompagner, encouragés par le Préfet.

Ces demandeurs d'asile ont démontré leur volonté d'intégration en commençant à apprendre le français et en tissant des liens avec la population.

Depuis deux mois, les CAO ferment les uns après les autres. L'Etat et singulièrement le Préfet de la Gironde, a totalement changé d'attitude, pour les « **dublinés** » du CAO de Mérignac en particulier : de protecteur il est devenu maltraitant. Ces jeunes hommes Soudanais ou Afghans, qui ont fui la guerre, la dictature, ont connu l'enfer en Libye, ont traversé la Méditerranée au péril de leur vie, qui ont passé six mois en CAO pour se reconstruire, sont arrêtés en Préfecture, privés de liberté, enfermés plusieurs semaines au CRA (Centre de Rétention Administrative) et expulsés vers l'Italie.

L'Etat et son représentant, le préfet, entendent se justifier en invoquant la Convention de « Dublin III », qui désigne comme responsable de la demande d'asile le premier pays de l'Union Européenne atteint par les migrants.

Mais, en s'appuyant sur la même Convention, l'Etat pourrait très bien accepter que ce soit la France qui examine leur demande, en retenant la clause de souveraineté ou la clause humanitaire...

Pour preuve, il l'a fait pour ceux du CAO de Talence, alors pourquoi pas pour tous.

D'autant plus que la France s'était engagée à accueillir pour 2016, 30000 demandeurs d'asile et n'en a réellement accueillis que 6000.

Cette politique et ces décisions sont injustes (elles ne s'appliquent pas de la même façon pour tous), **inhumaines** (infligées à des personnes très angoissées et vulnérables qui ont dû fuir leur pays et qui ont vécu un parcours terrible), **inutiles** (les demandeurs d'asile « dublinés » sont indésirables en Italie et reviennent en France) et **coûteuses** (rétention, billets d'avion...).

L'Italie, porte d'entrée de l'essentiel des migrants en Union Européenne, a déjà tellement à faire qu'elle ne peut répondre convenablement à ses propres obligations d'accueil. Une vraie solidarité européenne consisterait plutôt à soulager l'Italie en stoppant les expulsions de « dublinés » vers ce pays et à traiter ces demandes d'asile chez nous.

Il est de l'intérêt commun que la France examine la demande d'asile des étrangers qui la déposent dans notre pays.

Il est urgent que le Préfet, représentant de l'Etat, accède à cette revendication somme toute légale et fort raisonnable.